

République Française

Département de Savoie

Commune de MOTZ

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mai 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le vendredi 20 mai 2022, à 19hs30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de Motz.

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Monsieur Roland Remondat, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Denis Jeantet, Madame Zoé Buckley, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Olivier Morelle,

Etait absente excusée : Madame Myriam Ortiz-Gutierrez (pouvoir donné à Madame Marie-Thérèse Dejeu)

Etait absent non excusé : Monsieur Olivier Berthet

Madame Marie-Thérèse Dejeu est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 08 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Validation du projet pour la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (M.A.M.)

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 13 janvier 2022 chargeant le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) d'accompagner la commune dans la réalisation de certains projets.

La démographie de la commune provoque un véritable besoin en matière de gardes d'enfants. La commune ne dispose pas à l'heure actuelle d'infrastructure permettant d'accueillir des assistantes maternelles dans de bonnes conditions.

Ainsi, Monsieur Le Maire propose la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles dans le bâtiment de l'ancienne école de Châteaufort. Le choix s'est porté sur ce bâtiment car :

- Les deux assistantes maternelles présentes aujourd'hui sur la commune sont domiciliées à Châteaufort
- Le bâtiment présente la possibilité d'un accès à l'extérieur dans le jardin existant
- Situé à l'entrée Sud du village de Châteaufort le site est facile d'accès, et visible,
- Le terrain dispose d'une capacité foncière permettant de faciliter le stationnement

Monsieur Le Maire rappelle que ce projet de MAM faisait partie de nos engagements de campagne en 2020. Un autre emplacement avait à l'époque été envisagé mais le premier projet n'a pas pu aboutir.

Le projet s'articulerait de la façon suivante :

- Un local poussettes de 14 m²
- Le hall d'entrée de 6 m²
- L'espace d'accueil de 12 m² : espace dédié aux parents pour leur permettre d'attendre dans de bonnes conditions, de se renseigner, d'échanger.
- Le bureau de 12 m² : espace réservé aux assistantes maternelles leur permettant d'y effectuer leurs tâches administratives et de recevoir les parents de manière confidentielle
- Les sanitaires adultes de 5 m²

- Le local rangements et ménage : 10 m²
- La cuisine de 10 m² : elle doit être sécurisée de manière à ce que les enfants puissent participer à la confection des repas
- Trois salles d'eau de 9 m² chacune. Elles ne sont pas mutualisées, et doivent comprendre un WC adapté aux enfants, un pont d'eau et une table à change
- Quatre chambres de 12 m² chacune : elles sont quantifiées à deux par assistantes maternelles de manière à ce que les enfants puissent y être regroupés par tranche d'âge et/ou en fonction des rythmes de sommeil
- Une pièce principale de 40 m²: considérée comme espace central, elle doit accueillir les enfants, leurs activités, les espaces repas, les ateliers, les jeux, la lecture ...
- Les espaces extérieurs permettant aux enfants d'avoir une activité physique : la végétation déjà présente devra être préservée

Le volume à l'étage sera préservé pour l'aménagement d'un studio.

Le montant du projet est évalué à 600 000 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire le conseil municipal décide de réaliser ce projet et de lancer le marché de maîtrise d'œuvre.

Avenants aux marchés de réhabilitation du vélodrome et de la piste de roller

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les avenants aux marchés de réhabilitation du vélodrome et de la piste de roller correspondants au remplacement du liant bitumeux initialement prévu par du liant végétal. Ce nouveau matériau, éco sourcé, correspond totalement à la nature et à l'esprit du site, dont une grande partie, traversée par la piste de rollers, est classée en zone Natura 2000.

Monsieur le Maire souligne que la commune est toujours dans l'attente d'une réponse de la CNR à sa demande de participation au financement des travaux. Ils font partie des domaines d'intervention que s'est fixée la CNR dans le cadre de sa politique d'engagement dans le mécénat et le sponsoring sportif. Par ailleurs, la préservation de l'environnement étant un des axes de la démarche de Responsabilité Sociale d'Entreprise engagée par la CNR, il apparaît nécessaire que le projet de rénovation, par le choix de ce liant éco sourcé, prenne également en compte les valeurs de l'entreprise dont nous sollicitons le partenariat.

Les montants des plus-values s'élèvent à :

- 25 284 € H.T. pour la piste de roller
- 67 014.05 H.T. pour le vélodrome

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, avec 1 abstention et 8 voix pour, ces deux avenants et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Cimetière communal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux d'installation du colombarium ont été confiées à l'entreprise Séguier (voir compte rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2022). L'entreprise Segulier devrait recevoir le monument fin mai, et espère pouvoir effectuer les travaux d'installation courant juin. Il en profite également pour informer le Conseil que deux bancs ont été installés dans le cimetière.

Dans la continuité des travaux d'aménagement du cimetière, une réflexion a été menée sur le cimetière du bas, au niveau des parcelles aujourd'hui en herbe et en pente. En effet, en l'état actuel de ce terrain, aucun caveau ne pourrait être installé facilement à ces endroits. L'entreprise de maçonnerie Barbier a été consultée et a établi un devis pour la réalisation de deux murs de soutènement, d'une longueur totale de 44 mètres. Ce devis s'élève à 24 319.50 € H.T.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que soient réalisés ces travaux, et les confie à l'entreprise Barbier pour la somme annoncée.

Groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le S.D.E.S.

Pour rappel, la commune est adhérente depuis 2020 au groupement d'électricité du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (S.D.E.S.). Cette adhésion avait été décidée car la commune ayant un budget supérieur à 2 millions d'euros, EDF n'appliquait plus le tarif réglementé dit « tarif bleu », tarif qui sera automatiquement supprimé en 2031. Le tarif négocié par le groupement d'électricité du SDES nous permet actuellement de bénéficier d'un tarif inférieur au tarif « bleu », mais le contrat s'achèvera fin 2023.

Nous devons donc donner notre accord de principe pour renouveler notre adhésion au futur groupement, afin d'obtenir des tarifs intéressants. Une délibération doit être prise pour valider définitivement cette adhésion.

Par ailleurs, le S.D.E.S nous demande de nous prononcer sur le choix de l'électricité verte (électricité produite à partir d'une installation de production d'énergie renouvelable) ou électricité classique. Le surcoût de l'option « verte » varie, à ce jour, de l'ordre de 1 à 2 % selon les fournisseurs d'électricité.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le S.D.E.S. et choisit, à l'unanimité, l'offre classique.

Régularisation foncière

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'échange entre la Commune et Monsieur et Madame Philippe Bublex afin de régulariser la route de Blinty. La commune céderait la parcelle C 1067 d'une superficie de 8 m² issue du domaine public. Monsieur et Madame Philippe Bublex céderaient en échange les parcelles C 1064 et C 1066 d'une superficie totale de 14 m².

En l'état actuel des choses, la voirie communale empiète sur la propriété de Monsieur et Madame Bublex. Cet échange permettrait de régulariser l'alignement entre les différentes parcelles et de sécuriser la sortie de la propriété de Monsieur et madame Bublex.

De plus, il convient de constater la désaffectation de la parcelle C 1067, issue du domaine public et d'estimer le prix au m² des parcelles échangées.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Autorise la désaffectation de la parcelle C 1067
- Accepte l'échange entre la commune et Monsieur et Madame Philippe Bublex
- Décide de que le dit échange sera réalisé sans soulte et que les frais d'acte à intervenir seront pris en charge par la commune
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à cette opération.

Transfert de crédit

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que la commune avait demandé à Grand Lac, en 2021, le règlement de la somme de 6 329.76 € en remboursement d'un emprunt contracté en 2000 pour des travaux d'assainissement. Or, la Trésorerie informe la commune que la somme due s'élève à 6 329.77 € au lieu de 6 329.76 €.

Afin de régulariser cette opération, et d'effectuer les opérations comptables correspondantes le transfert de crédit suivant est nécessaire :

- Prélèvement du montant de 6 330.00 € du compte 2315 (installation technique en cours) vers le compte 27635 (créance au Groupement de communes à fiscalité propre)

Le conseil municipal accepte ce transfert de crédit à l'unanimité.

Questions diverses

Sécurisation de Châteaufort

La traversée de Châteaufort compte, dans un sens comme dans l'autre, trois intersections avec des priorités à droite. Ces intersections sont potentiellement dangereuses car les utilisateurs de la route ne sont pas sensibilisés à ces priorités. Un devis a été demandé à la société Girod pour la mise en place de panneaux « priorités à droite » lumineux à déclenchement par radars alimentés avec panneaux solaires. Le montant de ce devis s'élève à un total de 9 733 euros TTC.

Après réflexions, il est apparu plus pertinent de mettre des panneaux « stop » sur les voies concernées pour sécuriser la traversée du hameau. En effet la traversée de Châteaufort est longue et un panneau à chaque entrée du hameau ne garantit pas la vigilance des utilisateurs à chaque intersection.

Monsieur Le Maire va se renseigner auprès des services du Département pour vérifier la faisabilité de la signalisation « stop ».

Carrière d'Anglefort

Monsieur Le Maire informe son Conseil et l'ensemble des habitants de Motz qu'une enquête publique d'une durée de 16 jours consécutifs, du 07 juin 2022 à partir de 13h30, au 22 juin 2022 jusqu'à 12h00, est ouverte dans la commune d'Anglefort.

Cette enquête vise à régulariser le vice de procédure ayant entaché d'illégalité l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2017 autorisant la SAS Carrières de Saint-Cyr, à exploiter une carrière de roches massives, une installation de traitement de matériaux et une aire de transit de produits minéraux à Anglefort.

Le dossier d'enquête publique, comportant le dossier initial complet et notamment l'avis initial du préfet de la région Auvergne – Rhône-Alpes, autorité environnementale de l'époque, rendu le 16 novembre 2016 ainsi que l'avis du 22 avril 2022 de la MRAe et le mémoire en réponse de la SAS Carrières de Saint-Cyr, est mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique :

- en mairie d'Anglefort aux jours et heures habituels d'ouverture au public les lundis de 8h00 à 12h00, mardis de 13h30 à 17h30, mercredis de 8h00 à 12h00, les jeudis de 13h30 à 17h30 et les vendredis de 8h00 à 12h00,
- en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Ain, à l'adresse suivante : <http://www.ain.gouv.fr/installations-classees-r516.html>
- sur un poste informatique disponible bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées de la préfecture de l'Ain, du lundi au vendredi (sauf jours fériés), de 8h30 à 12h30 sur rendez-vous.

Par ailleurs, les informations relatives à l'enquête publique seront consultables en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Ain à l'adresse suivante : <http://www.ain.gouv.fr/installations-classees-r516.htm>

Distribution des comptes-rendus de conseil

A ce jour, le Conseil Municipal se réunit 5 à 6 fois par an. A l'issue de ces réunions, un compte rendu est rédigé, imprimé, et distribué dans chaque boîte aux lettres de la commune.

En parallèle, le compte-rendu est numérisé et mis à disposition sur le site internet de la commune, <https://mairie-motz.fr/compte-rendu-du-conseil-municipal/>

Cette diffusion d'informations est sans nul doute très importante et nous tenons à la conserver et à l'enrichir à chaque fois par des informations diverses sur l'actualité (des associations, du village, de l'agglomération Grand Lac, des évolutions règlementaires.....).

Cependant, une question peut se poser à l'heure du « presque » tout numérique... est-il utile d'imprimer et de distribuer autant de papiers ? on pourrait envisager de ne distribuer les comptes-rendus « papier » qu'aux seules personnes qui le souhaiteraient. Cela nécessiterait alors une simple inscription auprès du secrétariat de mairie, à n'importe quel moment de l'année, et sans aucun engagement.

Monsieur Le Maire et son conseil vous invitent chacun à se prononcer sur cette idée car ce changement impacterait directement les habitants de Motz. Un coupon-réponse se trouve à cet effet en fin du compte-rendu.

La séance est levée à 22h00.

DIFFUSION DES COMPTE-RENDUS du Conseil Municipal

Donnez nous votre avis (cocher les cases correspondant à vos choix) :

Coupon à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, ou à renvoyer à la mairie (par courrier ou par mail à l'adresse commune@motz.fr)

Nom – Prénom :

Adresse :

La diffusion systématique sous format « papier », dans **toutes les boîtes aux lettres** + sur le site internet doit continuer telle qu'elle est faite aujourd'hui

OUI NON

La diffusion du Conseil devrait se faire sur le site internet + en format « papier » seulement dans la boîte aux lettres de gens qui en feraient la demande
(en laissant la possibilité à chaque habitant de s'inscrire et se désinscrire de la liste de diffusion à tout moment)

OUI NON

INFORMATIONS GENERALES



MOBILITE

Grand Lac lance un nouveau service dénommé **Mobéa**.

L'idée ? Permettre à tout un chacun, où que vous habitez et tout au long de l'année, de rejoindre, sans rupture de charge, des points d'intérêt du quotidien tels que les gares, les zones commerciales, les zones économiques, le centre d'Aix-les-Bains et le lac en été.

Pour la Chautagne, les points d'intérêts suivants ont été identifiés : Gare de Chindrieux, Gare de Culoz, MSAP à Ruffieux, Express U à Ruffieux, Maison de Santé à Chindrieux, Gare d'Aix-les-Bains, Plage d'Aix-les-Bains (cinéma) et Rue de Genève à Aix-les-Bains (marché).

6 minibus de 9 places vont ainsi circuler sur l'ensemble du territoire, de lundi au samedi, de 7h à 19h45.

Un départ et un retour seront proposés quasiment toutes les heures et l'horaire d'arrivée au point sélectionné sera garanti. Enfin, il sera possible de réserver son trajet jusqu'à seulement 20 minutes avant le départ sur l'application dédiée, par téléphone ou sur internet. Le coût sera identique à un ticket de bus.

Un minibus viendra vous chercher à l'arrêt scolaire le plus proche de chez vous. Pour information, voici la liste des arrêts scolaires présents sur notre commune : centre de Blinthy, Le Nant (pont du Nant), Les Iles (au bord de la départementale), Langefan, Châteaufort (croisement Rue du Lavoir et Route de Seyssel), Salle des fêtes, Mairie, entrée sud de la Zone industrielle.

Pour tout renseignement complémentaire sur ce service, les élus se tiennent à votre disposition. N'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie.

TRAVAUX - Brison-Saint-Innocent : sécurisation des falaises de la Colombière et de la baie de Grésine **Route départementale 991 entre la Chautagne et Aix-les-Bains**

En raison de la multiplication de chutes de pierres et blocs sur cet itinéraire exposé aux risques naturels, et où circulent en moyenne annuelle 4 500 véhicules par jour, le Département de la Savoie a décidé d'engager un vaste chantier de sécurisation qui s'étalera sur une période de 6 mois, pour protéger tous les usagers au quotidien.

Démarrage des travaux en septembre 2022

Objectif : traiter en une seule intervention les secteurs de la Colombière Sud et de la baie de Grésine pour à la fois, limiter la durée des travaux et la gêne à l'utilisateur et optimiser le coût.

Cette opération de grande ampleur, de plus de 1,9 million d'euros, va engendrer des **contraintes de circulation** entre la sortie de Brison-Saint-Innocent au Sud et le hameau de Brison-les-Oliviers au Nord, **jusqu'en février 2023**.

Calendrier prévisionnel (sous réserve des aléas climatiques et de chantier) et itinéraires de déviation

Octobre à début décembre 2022

- Protection des secteurs de route en encorbellement Fermeture totale de la RD 991 entre la sortie de Brison-Saint-Innocent au Sud et le hameau de Brison-les-Oliviers au Nord
- Délimitation et préparation des zones abritant des espèces protégées
- Purges manuelles
- Minages

Fermeture totale de la RD 991 entre la sortie de Brison-Saint-Innocent au Sud et le hameau de Brison-les-Oliviers au Nord

Décembre 2022 - Janvier 2023

- Confortement
- Pose des ouvrages de protection : ancrages, filets, grillages, écrans

Fermeture de la route en journée (horaires à confirmer) - Circulation sous alternat la nuit

Janvier - Février 2023

- Finitions des confortements et de la pose d'ouvrages de protection

Circulation sous alternat avec de possibles coupures ponctuelles

Plusieurs itinéraires seront fléchés

- **pour les véhicules légers et les poids lourds en desserte locale** : passage par l'Ain (Ruffieux, Culoz, Belley, Virignin, Yenne, tunnel du Chat, Le Bourget-du-lac) ;
- **pour les poids lourds hors desserte locale et supérieurs à 7,5 tonnes** : passage par l'Ain et l'autoroute A43 (Ruffieux, Culoz, Belley, Virignin, La Balme, Saint-Genix-les-Villages, échangeur de Belmont-Tramonet, échangeur de Chambéry) ;
- **pour les véhicules légers et poids lourds de moins de 3,80 m de haut** : passage par la Haute-Savoie (Ruffieux, Rumilly, Entreclacs, Aix-les-Bains).

L'itinéraire de déviation possible par le Col de la Chambotte et La Biolle (RD 991B) est **fortement déconseillé** compte tenu du gabarit de la route et des aléas climatiques.

Des concertations sont en cours avec la Communauté d'agglomération Grand Lac pour la mise en œuvre de dispositions spécifiques pour les transports scolaires, le transport à la demande et l'incitation au covoiturage.

MOTZ CHAUTAGNE-TOUR les 02 et 03 juillet 2022



Appel à bénévoles

La première édition du Motz - Chautagne Tour se tiendra dans moins d'un mois. Les organisateurs finalisent leurs projets pour le week-end.

Ils sont constamment à la recherche de nouveaux bénévoles pour assurer la sécurité et le succès de cet événement, notamment lors de son passage dans notre commune.

Chaque bénévole recevra un t-shirt, un repas (sandwich + boisson + fruit), un gilet jaune et un panneau K10. Si vous êtes disponible et que vous avez envie de prendre part à cet événement qui mettra en « lumière » notre commune de Motz, alors n'hésitez pas, rejoignez la manifestation :

- en remplissant le formulaire : <https://motz-chautagnetour.com/benevoles/>
- ou en rejoignant le groupe whatsapp des bénévoles du Motz-Chautagne Tour en cliquant sur le lien : <https://chat.whatsapp.com/JFAyEfcH8GB2kxVs5FxpLu>
- ou en contactant les organisateurs par téléphone/whatsapp au 07 69 20 97 78

Boîte à jeux

Venez nombreux jouer et partager un bon moment en Mairie
le **Lundi 20 juin 2022 de 14h30 à 17h00**

Ouvert à tous

Transport possible – appeler en mairie pour vous inscrire
(04.79.63.71.70)



Dernière date de la saison 2021/2022 😊



Reprise du Marché à l'Espace Sport et Nature du Fier

Tous les mardis en fin de journée
à partir de début juillet

L'été approche !

Pour information les maîtres-nageurs seront présents
au bord de notre plan d'eau et sur les autres « plages » de Chautagne
et du Lac du Bourget **du 25 juin 2022 au 25 août 2022 inclus**

Soyez prudents 😊



RENTREE SCOLAIRE 2022-2023 TRANSPORTS SCOLAIRES



Quand s'inscrire ?

Cette année, les abonnements « circuit scolaires » pourront être créés dès le 22 Juin 2022.
Pas de date limite d'inscription : les abonnements peuvent être souscrits jusqu'à la veille de la rentrée scolaire à l'Agence Mobilités Ondéa Grand Lac d'Aix-les-Bains, cependant, afin d'éviter trop d'attente, il est conseillé de privilégier le mois de juillet pour procéder aux inscriptions.

Comment s'inscrire ?

A Ondea :

En vous rendant à l'Agence Mobilités Ondéa Grand Lac, parvis de la gare d'Aix-les-Bains, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 et le samedi matin de 8h30 à 12h30.

Si le dossier est complet, alors vous obtiendrez votre Pass immédiatement.

Par courrier :

En transmettant votre dossier complet **avant le 15 août** (au-delà de cette date, la priorité sera donnée à la vente au guichet de l'agence Mobilités Ondéa Grand Lac) à l'adresse suivante :

CTLB – 1700 Bd Lepic – 73100 Aix-les-Bains

Vous recevrez directement votre carte à votre domicile par lettre suivie (frais d'envoi de 6€).

Lors des permanences spécialement dédiées aux territoires de l'Albanais et de Chautagne :

Ces permanences vous permettront au choix, de créer votre Pass Circuit Scolaire, ou, de déposer votre dossier d'inscription complet.

Les cartes d'abonnement pouvant être mises à disposition à l'accueil de certaines mairies partenaires (La Biolle, St Ours, Chindrieux, Ruffieux, Chanaz, Serrières, Vions, St-Pierre-de-Curtille, Conjux, Motz).

Rendez-vous pour les élèves de Chautagne :

- Le Samedi 02 Juillet de 9h à 12h à la Mairie de Ruffieux
- Les Mercredis 22 Juin et 13 Juillet de 8h30 à 12h30 au Relais Grand Lac de Ruffieux (ZA Saumont - 172B Rue de Jérusalem, 73310 RUFFIEUX).

Pour tout complément d'information,
connectez-vous dès le 14 Juin 2022 sur : www.ONDEA.fr

- vos horaires détaillés lignes par lignes
- à partir du 22 Juin : Tous les tarifs applicables pour la rentrée

Agence Mobilités ONDEA GRAND LAC
parvis de la gare SNCF d'Aix-les-Bains le Revard
Tel : 04 79 88 01 56

